

Marche à suivre : contrat de publicité/sponsoring.

- Chaque contrat contient votre nom et prénom (espace prévu sous le titre).
- Chaque membre doit trouver au minimum **frs 120.-** de publicité/sponsoring.
- Dernier délai de retour des contrats, fixé au **13 février 2025**
- Si vous ne trouvez pas de publicité, vous versez les frs 120.- de votre poche, et vous remplissez le contrat à votre nom en cochant « dons en espèce »
- Les bâches et beach-flags à apporter et à restituer par vos soins, ils doivent impérativement être à la piste lors des montages de la piste, jeudi 10 avril. Responsable : Alexandre Voutaz
- Contrat disponible sur le site internet :
<https://www.mcc-combremonts.ch/fr/membres.html>

Ci-dessous, la marche à suivre :

1. Inscrire son prénom et nom ainsi que l'adresse de l'annonceur dans les endroits prévus à cet effet.
2. Compléter le contrat intégralement (2 pages) avec l'annonceur et le signer
3. **Attention aux prestations limitées en quantité** (t-shirt et set de tables), veuillez les annoncer de suite **par message à Virginie**, Premiers arrivés... premiers servis !
 - o **Set de table : pour les coins**, y en a que 4
 - o **T-shirt bénévole**, y en a que 2 (1 par face : avant et dos)Dès que certaines prestations ne seront plus disponibles, les informations seront mises sur le groupe WhatsApp.
4. L'annonceur doit fournir son logo/annonce au format vectoriel
5. En cas de paiement au comptant, vous verserez l'argent sur le compte manif (coordonnées bancaires ou code QR en page 3 du contrat en précisant Sponsoring/**votre nom** / nom de l'entreprise)
6. Transmettre une copie du contrat signé à sponsoring@mxpayerne.ch

Nous vous remercions d'avance pour vos efforts fournis au bon déroulement de votre manifestation.

Le team organisation